Aspects à prendre en compte pour fixer le montant des transferts

Pour définir le montant des transferts monétaires en gardant à l’esprit votre objectif, il s’agira principalement de répondre à la question suivante : « **Quels sont les besoins que les transferts monétaires visent à couvrir ?** ».

* Combien d’argent les bénéficiaires visés devront-ils dépenser sur les marchés locaux pour acheter les articles essentiels ?
* Les ménages sont-ils susceptibles de dépenser l’argent distribué pour l’achat d’autres biens et services ?
* Quel est le revenu et quelles sont les autres sources de soutien dont disposent les ménages ?
* Les prix risquent-ils d’augmenter pendant la durée du projet ?

|  |  |
| --- | --- |
| **Modalité** | **Aspects à prendre en compte** |
| **Applicable à toutes les modalités** | * Fondez-vous sur l’évaluation et l’analyse des solutions d’intervention pour identifier la population cible et les écarts devant être comblés par le programme. Déterminez les fins auxquelles les espèces distribuées devront être utilisées, par exemple :
	+ la satisfaction des besoins de consommation quotidiens, tels que les vivres, l’eau, les combustibles ou le transport ;
	+ l’achat d’articles ménagers tels que des matelas, des équipements de cuisine ou des vêtements ;
	+ le remplacement de biens liés aux moyens de subsistance ;
	+ l’achat de matériaux destinés à la reconstruction des logements.
* Calculez les dépenses minimales des ménages et fixez le montant des transferts monétaires en fonction des besoins que votre programme vise à couvrir, en tenant compte de l’évolution des prix du marché.
* Calculez le montant des transferts sur la base des prix futurs prévus, de sorte que les ménages puissent conserver leur pouvoir d’achat.
* Déterminez si le montant des transferts doit être adapté à la taille des ménages ou s’il doit être fixe (par ex. 10 dollars É.U. par personne et par mois ou 50 dollars É.U. par ménage pour les vivres, l’eau et les combustibles).
* Évaluez les risques en matière de sécurité que présentent les solutions prévoyant le versement de montants importants en une seule fois et n’exigeant qu’un seul déplacement de la part des bénéficiaires, en comparaison avec les solutions prévoyant le versement de plus petits montants et des déplacements plus fréquents.
* Déterminez dans quelle mesure il serait possible d’augmenter le montant des transferts en fonction du mécanisme de distribution choisi (distribution directe d’espèces/solutions prévoyant des transferts par téléphone mobile).
* Consultez et associez les bénéficiaires, les représentants de la communauté et d’autres parties prenantes clés afin de vous assurer que le montant des transferts correspond à leurs attentes et aux changements dans le contexte opérationnel.
* Mettez en place un suivi afin de vous assurer que le montant des transferts monétaires permet aux bénéficiaires de conserver leur pouvoir d’achat sur les marchés locaux et élaborez un plan d’urgence définissant la marche à suivre en cas d’inflation (augmenter le montant des transferts, augmenter la fréquence des versements ou opter pour l’apport d’une aide en nature ou pour la distribution de bons pour provisions, le cas échéant).
 |
| **Transferts monétaires sans condition** | * Déterminez s’il est préférable d’effectuer un versement unique pour atteindre l’objectif prévu ou si plusieurs versements réguliers seront nécessaires, et fixez le montant des transferts en conséquence (par ex. un versement unique de 200 dollars É.U. ou quatre versements de 50 dollars É.U. effectués chacun à deux semaines d’intervalle afin de couvrir l’ensemble des dépenses des ménages).
* Rappelez-vous que les ménages lourdement endettés pourraient être tentés d’utiliser l’argent distribué pour rembourser leurs dettes plutôt que pour acheter les biens prévus.
 |
| **Transferts monétaires conditionnels** | * Si vous optez pour des transferts monétaires conditionnels, tenez compte du fait que le coût des biens/matériaux peut varier en fonction de la région et des moyens de subsistance ; vous devrez donc adapter le montant des transferts en conséquence.
* Si vous optez pour des transferts monétaires visant à atteindre des objectifs spécifiques, comme la distribution d’espèces ou de bons destinés au soutien des moyens de subsistance ou à la construction de logements, tenez compte du coût des matériaux, de la main-d’œuvre et du transport.
 |
| **Programmes « argent contre travail »** | * La rémunération journalière doit être légèrement inférieure à celle pratiquée sur le marché officiel du travail. Ainsi, les personnes les plus vulnérables pourront s’auto-sélectionner pour ces emplois, les personnes travaillant dans des entreprises locales n’en partiront pas et les manœuvres non qualifiés reprendront leurs activités de subsistance habituelles. Les salaires versés dans le cadre des programmes « argent contre travail » ne couvriront pratiquement jamais plus que les besoins essentiels des ménages.
* Les rémunérations peuvent varier en fonction du niveau de qualification requis, de la durée du travail et de la durée du projet.
* Il faut tenir compte du coût du transport entre le domicile et le lieu de travail.
* Si plusieurs organisations mettent en œuvre des programmes « argent contre travail », le même taux de rémunération doit s’appliquer partout.
* Il faut vérifier fréquemment que les salaires versés sont conformes aux taux de rémunération pratiqués localement et que les entreprises locales parviennent à recruter de la main-d’œuvre. S’il apparaît que le programme entraîne une pénurie de main-d’œuvre, il faudra envisager de baisser les salaires ou de limiter la participation.
* Veillez à respecter la législation nationale, le salaire minimal pouvant être défini par la loi.
 |

Adapté de : Fédération internationale (2007), Lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires.